Les informations recueillies par ce formulaire sont collectées et traitées par l'Université de Tours, afin d'assurer la gestion et le suivi des dons numéraires au Centre du don du corps. Elles seront conservées pour une durée de 10 ans après réception de ce formulaire par nos services. La base légale de ce traitement est le consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : centre de don du corps de l'université de Tours, antenne financière de la faculté de médecine, Direction des affaires financières de l'université de Tours, Agence comptable de l'université de Tours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données et vous opposer au traitement de vos données.

Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans le cadre de ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléqué à la protection des données :

Par courrier:

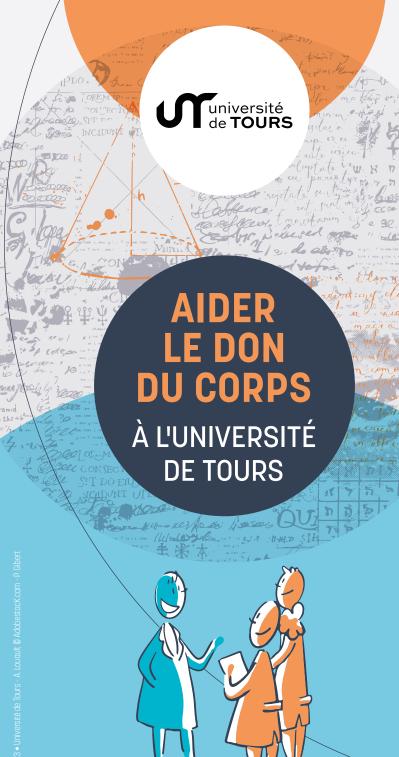
Université de Tours Direction des affaires juridiques et du patrimoine 60, rue du Plat d'Étain 37 000 Tours

Par courriel: dpo@univ-tours.fr

SI vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.







LE DON DU CORPS EST-IL VRAIMENT GRATUIT?

Le don du corps est gratuit pour les donneurs et leurs familles. C'est l'université de Tours qui prend en charge les frais de transport, de conservation et de crémation (environ 2000 € par corps).

POURQUOI DONNER À L'UNIVERSITÉ DE TOURS?

- Pour notre université, le don de corps représente plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année qui ne peuvent être utilisés pour la recherche ou pour l'enseignement. Si vous souhaitez nous aider, vous pouvez faire un don ou un leg à l'université qui bénéficiera à notre département d'anatomie.
- Avec ses 35 unités de recherche, l'université est associée aux principaux organismes de recherche français (INRAe, INSERM, CNRS) et représente le premier pôle de recherche publique en région Centre-Val de Loire.
- Vos dons et legs seront fléchés vers le Département d'Anatomie dont dépend le centre de don du corps. Vous pouvez aussi souscrire une assurance vie au profit de l'université. Ils nous permettront d'accueillir le corps de nos donneurs dans de bonnes conditions et de poursuivre nos enseignements et nos travaux de recherches.
- Un don à l'université de Tours ouvre droit à des réductions d'impôts :
 - » 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable pour les particuliers dans le cadre de l'impôt sur le revenu;
 - » 75 % dans la limite de 50 000 € dans le cadre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour les particuliers;
 - » 60 % dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires pour l'impôt sur les sociétés.

Ainsi, si vous donnez 1000€ à l'université de Tours, vous bénéficierez de 660€ de réduction d'impôt sur le revenu.

FORMULAIRE CI-CONTRE À RETOURNER AU :



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS:

□ 02 47 36 60 40 dons.corps@med.univ-tours.fr e dons-corps.univ-tours.fr

FORMULAIRE À NOUS RETOURNER

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	•••••
Ville	
Email@	
N° de donneur si vous êtes inscrit(e)	
Montant du don	

MODE DE VERSEMENT

- > CHÈQUE : à l'ordre de l'Agent comptable de l'université de Tours
- > VIREMENT : préciser "Don anatomie" dans le motif de versement

Code banque	10071
Code guichet	37000
N° compte	00001000075
Clé	77
Domiciliation	TPTOURS
IBAN	FR76 1007 1370 0000 0010 0007 577
BIC	TRPUFRP1

- ASSURANCE VIE : au profit du centre de don du corps de l'université de Tours
- LEG

